

Mentions légales

GBC MONTAGNE - Société de courtage en assurances

SAS au capital de 2.800.000 €

RCS Chambéry 832805444

Siège social :

Résidence le Grand Cœur - Bât B

298 Avenue Maréchal Leclerc - CS 80023

73704 Bourg Saint Maurice cedex

N°ORIAS : 17007353 - www.orias.fr

Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09. Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des Assurances.

Responsable de la publication :

Yannick Amet - Directeur Général

Réclamations

Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercer, écrivez à : reclamations@gbc-mountain.com

Médiation (seulement si échec de la réclamation) : la Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

Notre cabinet de courtage exerce ses activités selon les dispositions prévues à l'article L520-1-II-b du Code des Assurances.

Réalisation :

Adhoc-Gti, 2 quai Kléber, 67000 Strasbourg

Nom et adresse de l'hébergeur :

Digital Ocean, 101 Avenue of the Americas, 10th Floor, New York, NY 10013

Par la présente charte, **GBC Montagne**

s'engage à :

- 1- Respecter les dispositions réglementaires et déontologiques, tant à votre égard qu'à l'égard de ses fournisseurs et son environnement professionnel.
- 2- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance dans votre intérêt.
- 3- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et de l'évolution de la législation.
- 4- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision.
- 5- Respecter le secret professionnel et le secret des affaires.

GBC Montagne Savoie

298 Avenue du Maréchal Leclerc
Immeuble le Grand Cœur – Bât. B
CS 80023

73704 Bourg St Maurice Cedex – France

Tel : +33 (0)4 79 07 05 88

GBC Montagne Haute-Savoie

3 Allée du Parmelan
ZAC de la Bouvarde
Metz-Tessy

74370 Annecy – France

Tel : +33(0)4 79 09 50 04

INFORMATIONS RELATIVES A NOTRE ACTIVITE DE COURTIER

Notre cabinet de courtage exerce selon les dispositions prévues à l'article L520-1-II-b du Code des Assurances.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché.

Notre proposition est issue du catalogue produit des organismes assureurs partenaires de notre cabinet qui en supportent les risques, auprès des compagnies et mutuelles : ACTA ASSURANCE - AFI ESCA - AIG - ALBINGIA - ALLIANZ - ALESCO - AMIS TSA - AMLIN - APGME - APICIL-ARCIL - AREAS ASSURANCES - ASSURANCES VOYAGES ASSISTANCE (AVA) - AVIVA ASSURANCES - AXA - AXERIA IARD - CARDIF - CFDP - CHUBB EUROPEAN GROUP SE - COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS - EOVI-MCD MUTUELLE - EUROP ASSISTANCE - FORTIS - GAYEN & BERNS HOMANN - GENERALI - GROUPAMA - HARMONIE MUTUELLE - HELVETIA - HISCOX ASSURANCES - HUMANIS - INSTITUTION DE PREVOYANCE GROUPE MORNAY - IPSEC - JURIDICA - L'AUXILIAIRE - L'EQUITE -MAPFRE - METLIFE - MMA ENTREPRISE - MONDIAL ASSISTANCE - MUTUAIDE ASSISTANCE - MUTUELLE DU MANS ASSURANCE - MUTUELLE ENTRENOUS - MUTUELLE GENERALE - MUTUELLE MIEUX ETRE - MUTUELLES DE FRANCE - QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES - SERENIS ASSURANCES - SMA COURTAGE - SMACL - SPB "CCA EMPRUNTEUR PLUS" - SWISS LIFE - THEMIS MACIFILIA - TOKIO MARINE KILN

et des courtiers grossistes : AFMA – AIR COURTAGE ASSURANCES – ALEADE - ALPTIS – APIVIA SANTE – APREP DIFFUSION – APRIL ASSURANCES – ARCA – ASAF & AFPS – ASFE MSH INTERNATIONAL - ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL – AUTO FIRST – AUTO PASSION ASSURANCES – CBF ASSURANCES - ENTORIA - ERA – F.A.C. – GROUPE SMISO – GROUPE ZEPHIR - INSURED SERVICES SAS - MAXANCE – LA REUNON AERIENNE - LSN – OCSO – PACT OFFICE – PROGEAS – REPAM - SOLLY AZAR – ZENITH ASSURANCES

Dénomination sociale :

GBC MONTAGNE
Société de courtage en assurances
DIOT MONTAGNE
298 Avenue Maréchal Leclerc
CS 80023
73704 BOURG ST MAURICE CEDEX

Dénomination commerciale :

N° d'immatriculation ORIAS : 17 007 353

Le n° d'immatriculation peut être consultable auprès du Registre de l'ORIAS : www.orias.fr

Liens financiers :

Nous n'avons aucun lien financier avec une ou plusieurs compagnies ou mutuelles d'assurance.

Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de QBE sous le numéro 093 0006697, conforme aux dispositions des Articles L512-6, R512-14, A512-4 et 511-2 du Code des Assurances.

Garantie Financière souscrite auprès de QBE sous le numéro GFICAP0005217, conforme aux dispositions des Articles L512-7, R512-15 et A512-5 du Code des Assurances.

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés modifiée et le règlement (UE) 2016/679 en matière de sécurité et de confidentialité de vos données personnelles, et au regard de la nature de vos données, nous prenons les précautions utiles pour préserver leur sécurité.

Nous mettons tout en œuvre pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès (protection physique des locaux, procédé d'authentification de nos clients avec accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels, journalisation des connexions, chiffrement de certaines données, etc.).

L'UTILISATION DE VOS DONNÉES

Vos données sont uniquement utilisées dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessous de façon pertinente et proportionnée. Elles sont relatives à votre identification, à l'appréciation du risque, à la détermination ou évaluation des préjudices y compris les données de santé et d'infraction.

Vos données médicales et/ou relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté, nécessaires à la passation, la gestion ou à l'exécution du contrat, font l'objet d'un traitement spécifique lié au respect de la confidentialité.

Les destinataires de ces données, sont, dans la limite de leurs attributions : les personnels de GBC Montagne, prestataires, partenaires, s'il y a lieu les autorités administratives et judiciaires, les organismes d'assurance ou les organismes sociaux des personnes impliquées, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

A ce titre, nous vous informons que vos données font l'objet de traitements destinés aux finalités suivantes :

- ✓ **Démarchage**, prospection à des fins commerciales portant sur des produits d'assurance, ou, avec votre consentement, sur des produits de nos partenaires.
- ✓ **Etude, passation et gestion des contrats** : Il s'agit notamment le recueil de vos besoins pour l'exercice de notre devoir de conseil, l'élaboration de devis afin de vous proposer des solutions adaptées à vos besoins, l'appréciation du risque (l'examen, l'acceptation, le contrôle et la surveillance du risque).
- ✓ **Gestion des contrats de la phase précontractuelle à la résiliation du contrat** : Il s'agit notamment de la tarification, de l'émission des documents pré contractuels, contractuels et comptables, de l'encaissement des primes ou cotisations, de leur répartition éventuelle entre les coassureurs, et les réassureurs, du commissionnement, et des autres opérations techniques nécessaires.
- ✓ **Exécution des garanties du contrat** : Il s'agit des opérations techniques nécessaires à la mise en œuvre des garanties et des prestations : gestion des sinistres, rachat...
- ✓ **Etablissement de statistiques** dans le but d'améliorer notre qualité de service, réduire la sinistralité en mettant en place des plans de prévention ; faire évoluer nos offres de services et de produits, évaluer votre situation ;
- ✓ **Personnaliser nos relations ;**
- ✓ **La lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme** avec la mise en place d'une la surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs, en application du Code monétaire et financier,
- ✓ **La lutte contre la fraude à l'assurance**, pouvant conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude,

Ces informations sont exclusivement destinées aux personnes en charge de la gestion de vos garanties et concernant vos données de santé, à nos gestionnaires habilités, aux Médecins Conseils de la compagnie.

Les données personnelles qui sont collectées dépendent de la nature du contrat souscrit mais peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- Des données d'identification portant tant sur le souscripteur que sur le payeur s'il est différent et le(s) bénéficiaire(s) : identité, coordonnées (postale, mail, téléphonique), nationalité ainsi que des documents justificatifs associés (copie de pièce d'identité, RIB, ...)
- Des données d'identification relatives aux éventuels intervenants tiers aux contrats (avocats, experts, ...)
- Des données relatives à la situation familiale, économique, patrimoniale, fiscale et financière du souscripteur et des bénéficiaires
- Des données relatives à la situation professionnelle du souscripteur et des bénéficiaires
- Des données nécessaires à l'application du contrat notamment les données relatives aux modes et moyens de paiement ou relatives aux transactions, les impayés, le recouvrement, l'autorisation de prélèvement, le montant des primes, les références de l'apporteur, des coassureurs et des réassureurs, la durée, les garanties, les exclusions,
- Des données nécessaires à la gestion des sinistres : la nature du sinistre, les indemnités, la valeur assurée et les garanties souscrites, la description des atteintes aux biens, les rapports d'expertise, les rapports d'enquête, les PV d'accident, les données d'identification des victimes et les données qui lui sont liées : le taux invalidité/incapacité, les rentes, le capital décès, les montants des prestations, la fiscalité, les modalités de règlement, la réversion, les indemnités chômage, ...

- Des données relatives aux habitudes de vie et aux hobbies des souscripteurs
- Des données relatives à la santé des souscripteurs

NOS ENGAGEMENTS : RESPONSABLE DU TRAITEMENT :

Le responsable du traitement est la société :

GBC MONTAGNE

SAS au capital de 2.800.000 €

298 Avenue Maréchal Leclerc

CS 80023

73704 BOURG ST MAURICE CEDEX

Représentée par Mr Yannick AMET, Directeur Général

La société GBC MONTAGNE a désigné un **DATA PROTECTION OFFICER** :

M. Santiago VALLS

GBC MONTAGNE

298 Avenue Maréchal Leclerc

CS 80023

73704 BOURG ST MAURICE CEDEX

dpo@groupe-burrus.tech

GBC Montagne, en tant que responsable de traitement, respecte les principes suivants:

- ✓ Vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec notre métier,
- ✓ Seules les données qui nous sont utiles sont collectées,
- ✓ Nous ne conservons pas vos données au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées, ou de celles prévues par les normes et autorisations de la CNIL ou par la loi,
- ✓ Nous communiquons vos données exclusivement aux organismes et personnes suivantes :
 - les personnels chargés de la passation, la gestion et l'exécution des contrats,
 - les médecins-conseils et le personnel habilité à accéder aux données de santé,
 - les délégataires de gestion, les co-courtiers, les apporteurs, les partenaires,
 - les prestataires et les sous-traitants,
 - les entités du groupe Burrus, auquel appartient le responsable de traitement, dans le cadre de l'exercice de leurs missions,
 - les compagnies d'assurance et s'il y a lieu de réassurance, ainsi que leurs prestataires (cabinets d'audit diligentés par les compagnies par exemple),
 - les personnes intervenant au contrat telles que les avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs,
 - l'autorité de contrôle (ACPR)
- ✓ Nous vous informons, de manière claire et transparente, que ce soit lors de l'établissement d'un devis ou de la souscription d'un contrat, notamment sur la finalité d'utilisation de vos données, le caractère facultatif ou obligatoire de vos réponses dans les formulaires et de vos droits en matière de protection des données.

GBC MONTAGNE est légalement tenu de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous nous engageons à assurer la sécurité de vos données en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques conformes aux règles de l'art et aux normes qui nous sont imposées.

DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

✓ Durées de conservation des données lors de la conclusion d'un contrat :

Les durées de conservation doivent permettre de respecter les délais de prescriptions qui résultent, notamment, du code des assurances et du code civil. En outre, l'assureur a une obligation de conserver les données du relevé d'information détaillant les antécédents d'une personne en tant qu'assurée auto ou moto au cours des 5 dernières années.

✓ Durées de conservation des données en l'absence de conclusion d'un contrat :

Les données peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect (demande de renseignements ou de documentation, par exemple).

✓ Durées de conservation des données de santé :

Si le contrat n'a pas été conclu : le responsable de traitement peut conserver les données de santé pendant une durée maximale de 5 ans (2 années en archivage courant et 3 ans en archivage intermédiaire). Cette durée se justifie par le fait que le responsable de traitement doit pouvoir répondre aux demandes formulées par un assuré pour des décisions de révision de son contrat ou à des demandes de médiation.

VOS DROITS

A tout moment, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles et à la rectification de celles-ci.

Vous disposez de droits vous permettant de :

- ✓ **Accéder** à vos données,
- ✓ Demander leur **rectification en cas d'erreur**,
- ✓ Demander leur **effacement**,
- ✓ Demander la **limitation** de leur traitement,
- ✓ Demander leur **portabilité**,
- ✓ Vous **opposer** à leur traitement,
- ✓ Définir des **directives** relatives à leur sort **après votre décès**.

Connaissez vos droits : www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'écrire à :

GBC MONTAGNE
Informatique et Liberté
CS 80023

73704 BOURG ST MAURICE CEDEX

Ou informatique-liberte@gbc-mountain.com

En joignant une preuve de votre identité (copie de votre carte d'identité par exemple)

En cas de désaccord persistant concernant vos données personnelles, vous devez saisir la CNIL à l'adresse suivante :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07
Tel : +33(0)1 53 73 22 22
<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

SECURITE

GBC Montagne reconnaît pleinement sa qualité de responsable du traitement et s'attache à garantir une sécurité des traitements opérés sur les données à caractère personnel afin d'éviter toute violation de celles-ci.

Constitue une violation des données à caractère personnel au sens du RGPD une violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

GBC Montagne prend des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques liés aux traitements. Nous garantissons notamment que nos collaborateurs et partenaires sont soumis à une stricte obligation de confidentialité.

Malgré tous les soins apportés, nous ne pouvons garantir la sécurité absolue de la protection mise en œuvre en raison de l'évolution des techniques d'intrusion et des risques inévitables pouvant survenir lors de la transmission de données à caractère personnel.

GBC Montagne a défini et mis en place un dispositif de détection des intrusions et une procédure de gestion des incidents.

Pour nos sites www.impact-multisports.com et www.rcmoniteur.com, GBC Montagne invite ses visiteurs à veiller à la confidentialité de leurs moyens d'accès aux services en ligne et à leur contenu.

A l'exception des produits pour lesquels vous nous avez sollicité et en l'absence de relation contractuelle, nos propositions commerciales par voie électronique (email, sms,) ne vous sont envoyées que si vous y avez consenti préalablement.

Pour les sites www.rcmoniteur.com et www.impact-multisports.com, vos coordonnées bancaires sont sous notre responsabilité via notre fournisseur PAYBOX qui crypte vos données bancaires et sont 100 % sécurisées.

NOTRE REMUNERATION

Nous percevons des commissions, et/ou des frais de gestion et/ou des honoraires.

L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR) :

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

L'Autorité contrôle le respect par ces personnes des dispositions européennes qui leur sont directement applicables, des dispositions du code monétaire et financier ainsi que des dispositions réglementaires prévues pour son application, du code des assurances, du livre IX du code de la sécurité sociale, du code de la mutualité, du livre III du code de la consommation, des articles 26-4 à 26-8 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, des codes de conduite homologués ainsi que de toute autre disposition législative et réglementaire dont la méconnaissance entraîne celle des dispositions précitées.

ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
4 Place de Budapest - CS 92459 -
75436 PARIS CEDEX 09

- Téléphone : 01 49 95 40 00
- E-mail : contact@acpr.banque-france.fr
- www.acpr.banque-france.fr www.abe-infoservice.fr

PROCEDURE de TRAITEMENT des RECLAMATIONS

Date de rédaction : 17 Novembre 2014

Objet : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS en application de la circulaire de recommandation de l'ACPR (2011-R-5 du 15/12/2011)

Déclaration : La déclaration concerne les particuliers et les professionnels, elle peut se faire soit par courrier, soit par mail, soit par téléphone ou télécopie selon les procédures ci-dessous.

Le courtier ambitionne d'apporter de manière permanente au client un service de qualité.

Si toutefois le client rencontre des difficultés au niveau de la prestation délivrée et qu'il souhaite faire part de réclamation, le client peut effectuer un courrier de réclamation et le retourner au Service Réclamation :

- Par écrit à l'adresse suivante :

GBC MONTAGNE Sas
298 Avenue du Maréchal Leclerc
CS 80023
Résidence le Grand Cœur – Bât B
73704 Bourg Saint Maurice Cedex

- Par mail à : reclamations@gbc-mountain.com
- Par téléphone au : 04 79 07 05 88

1. RECLAMATION, HORS DELEGATION DU COURTIER, METTANT EXCLUSIVEMENT EN CAUSE L'ASSUREUR :

- En cas de réception par le courtier, elle sera transférée par le courtier à l'assureur avec information du client sur cette transmission. L'assureur mettra en œuvre sa procédure interne destinée à prendre en charge le traitement de cette réclamation (accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum, examen et réponse au client sous deux mois maximum).
- En cas de réception directement par l'assureur, l'assureur prendra en charge l'intégralité du traitement de la réclamation (accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum, examen, et réponse au client sous deux mois maximum). Sauf disposition contraire du protocole, l'assureur informera le courtier sur l'issue de réclamation.

2. RECLAMATION METTANT EN CAUSE EXCLUSIVEMENT LE COURTIER DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

- En cas de réception par l'assureur, elle sera transférée par l'assureur au courtier avec information du client sur cette transmission. Le courtier mettra en œuvre sa procédure interne destinée à prendre en charge le traitement de cette réclamation (accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum, examen et réponse au client sous deux mois maximum).
 - En cas de réception directement par le courtier, le courtier prendra en charge l'intégralité du traitement de la réclamation (accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum, examen, et réponse au client sous deux mois maximum).
- Sur simple demande de l'assureur, un bilan périodique relatif au traitement des réclamations sera communiqué par le courtier.

3. RÉCLAMATION METTANT EN CAUSE L'ASSUREUR ET LE COURTIER :

La communication avec le client est gérée comme au paragraphe ci-dessus.

Le courtier et l'assureur s'engagent à collaborer en vue du traitement de cette réclamation et à tenter de trouver une solution commune, laquelle sera communiquée au client par le courtier.

A défaut de parvenir à cette solution commune, dans le délai de 40 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation, le courtier et l'assureur reprendront leur liberté quant aux conditions de traitement et au contenu de la réponse réservée au client.

4. RECOURS AU MÉDIATEUR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT SOUSCRIT PAR UN PARTICULIER :

Si la réponse n'est pas satisfaisante pour le plaignant, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur du CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances), il s'agit d'une médiation professionnelle, organisée par une charte et accessible sur Internet.

Coordonnées :

- Le Médiateur de la CSCA - 91, Rue Saint Lazare – 75009 Paris
- E-Mail : le.mediateur@mediation-assurance.org
- Site internet : www.cscs.fr

Le médiateur rend un avis dans un délai de trois mois à compter de la réception du dossier complet.

Suivi du litige : A tout moment du litige, le réclamant conserve la possibilité de saisir les tribunaux compétents, l'ensemble des documents sont conservés cinq ans à compter de la fin du traitement de la réclamation.

Enregistrement : Un onglet spécifique est créé dans l'outil de gestion interne AD'HOC dans lequel l'intégralité des documents sont remontés, tant sur la fiche "client" que sur les fiches "contrat" et "sinistre".

Le client reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à la signature de son ou ses contrat(s) d'assurance ; Il n'émet aucune réserve quant à la finalisation de ces besoins et exigences.

Signature de l'intermédiaire

GBC MONTAGNE

Société de Courtage en Assurances

298 Avenue Maréchal Lyautey - CS 80023

73704 Bourg Saint Maurice

TÉL 04 79 07 05 88 - Fax 04 79 07 27 01

N° ORIAS 17 007 353 - www.orias.fr

RCS CHAMBERY 832805444 - APE 6622Z

www.diot-montagne.fr

GBC MONTAGNE : SAS au capital de 2.800.000 €. RCS Chambéry 832 805 444 - N° TVA FR51832805444. N° Orias : 17007353 www.orias.fr. Sous le contrôle de l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des Assurances. Nous percevons des commissions, et/ou des frais de gestion et/ou des honoraires.

Service réclamation : reclamations@gbc-mountain.com. Médiation (seulement si échec de la réclamation) : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Notre cabinet de courtage exerce ses activités selon les dispositions prévues à l'article L520-1-II-b du Code des Assurances.